

**Rapport de la réunion du Groupe d'experts en  
inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance (PIEG)**  
*(en ligne, 30 mai 2023)*

## **1. Ouverture de la réunion**

La réunion du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance (PIEG), tenue en ligne le 30 mai 2023, a été ouverte par son Président, M. Alexandre Kempff (Union européenne -Agence européenne de contrôle des pêches (UE- EFCA)) qui a salué chaque participant tout en soulignant le très bon niveau de participation à cette nouvelle réunion.

## **2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions**

Comme ce fut le cas pour la réunion de 2022, sur proposition du Président du PIEG, M. Vincent Chapel (UE-EFCA) a été désigné rapporteur de la réunion, ceci sans objection de la part des participants.

Le Président du PIEG a ensuite procédé à la présentation détaillée du projet d'ordre du jour de la réunion (circulaire n°3915/2023 du 8 mai 2023). L'ordre du jour de la réunion a été adopté, aucun des experts n'ayant exprimé d'objection ou de remarque et est joint à l'**appendice 1**.

La liste des participants est publiée à l'**appendice 2**.

## **3. Examen des progrès réalisés depuis la réunion précédente et résultats de l'évaluation des besoins pour la Côte d'Ivoire**

Le Président du PIEG a proposé de procéder à un tour de table afin que chaque expert participant puisse présenter les activités de formation menées depuis juin 2022 dans le cadre de l'inspection au port.

L'UE-EFCA a rendu compte de ses activités menées dans le cadre du projet du Programme pour l'amélioration de la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest (PESCAO), mis en œuvre par l'Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA) dans les 13 États membres de la Commission sous-régionale des pêches (CSRFP) et du Comité des pêches du Centre-Ouest du golfe de Guinée (CPCO). Ces activités ont principalement porté sur la formation des opérateurs des centres de surveillances des pêches (analyse et croisement des données du Système de surveillance des navires (VMS) et du Système d'identification automatique (AIS)), la formation des inspecteurs et l'assistance juridique, notamment apportée au Togo en ce qui concerne la rédaction de textes d'application pour la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du Port (PSMA) et des obligations relevant de l'ICCAT. Deux ateliers pour la coopération inter-administrations dans la lutte contre la pêche IUU et l'organisation des inspections au port ont également été tenus en Gambie et au Sénégal. Ces ateliers ont permis la rédaction de protocoles d'entente (MoU). Enfin, l'UE-EFCA a informé les experts de la mise à jour du portail de la FAO sur le renforcement des capacités avec les informations concernant l'Union européenne et PESCAO<sup>1</sup>.

La Mauritanie a confirmé qu'elle avait bénéficié de nombreuses formations dans le cadre du projet PESCAO financé par l'UE (formation de formateurs, formation pour ses opérateurs du centre de surveillance des pêches à Nouadhibou et soutien pour la rédaction de son plan d'action national de lutte contre la pêche IUU).

La Guinée (Rép.) a informé les membres du Groupe qu'une nouvelle équipe avait été mise en place pour la mise en œuvre du PSMA avec le soutien de la FAO. La Guinée (Rép.) a exprimé un besoin de formation au profit de ses nouveaux agents.

---

<sup>1</sup> <https://www.fao.org/iuu-fishing/capacity-development/fr/>

En ce qui concerne le Canada, l'expert a indiqué qu'aucune activité spécifique dans le cadre du PIEG n'avait été menée depuis la dernière réunion. Le Canada a rappelé son intérêt pour participer à une formation (en tant que formateur), participation qui sera étudiée au cas par cas.

Les États-Unis ont fait état des activités de formation et de coopération menées en Asie (Vietnam, Thaïlande et Indonésie) et en Amérique du Sud/centrale (Équateur et Salvador). Les États-Unis restent disposés à participer aux formations (comme formateur) qui seront organisées dans le cadre du PIEG.

La Namibie a indiqué qu'elle avait bénéficié d'une formation générale sur le PSMA en mai 2023. Cette formation a été organisée par l'organisation non gouvernementale (ONG) « Stop Illegal Fishing ».

En février 2023, une formation à l'inspection au port (méthodologie) a été organisée au profit du Nigéria. Cette formation a été organisée par le CPCO.

De même, en coopération avec les ONG « Global Fishing Watch » et « Stop Illegal Fishing » ainsi que la compagnie « Trygg Matt Tracking » (TMT), en mars 2023, une formation générale sur les mesures du contrôle par l'Etat du port a été organisée au profit du Ghana.

Faisant suite à cet échange d'information, le Secrétariat de l'ICCAT a souligné l'importance d'échanger ce type d'information pour une meilleure coordination des formations mais aussi pour éviter des doublons. Des coopérations avec d'autres intervenants dans le golfe de Guinée pourraient également être envisagées.

Pour compléter cet état des lieux des activités réalisées depuis la dernière réunion du PIEG, M. Vincent Chapel (UE-EFCA) et M. Cheik Fall (Sénégal) ont présenté les résultats de leur mission d'évaluation des besoins de formation en Côte d'Ivoire. Cette mission a eu lieu les 17 et 18 avril 2023 à Abidjan. Elle s'est déroulée dans de bonnes conditions avec un soutien efficace des autorités ivoiriennes en charge des pêches. Le programme a permis de rencontrer les autorités pouvant être impliquées dans la mise en œuvre de la [Recommandation de l'ICCAT concernant des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée \(IUU\) \(Rec. 18-09\)](#) et d'identifier des besoins en formation. Il a également permis de souligner l'importance de la coopération inter-administrative notamment pour la délivrance des autorisations d'entrée au port pour les navires de pêches étrangers. Un rapport complet de cette mission a été rédigé et diffusé aux experts du Groupe. La prochaine mission sera effectuée au Nigéria les 6 et 7 juin 2023. Dans un premier temps, un expert des États-Unis devait se joindre à l'expert désigné par l'UE-EFCA, mais en raison d'un problème d'obtention du visa, l'expert de l'UE se rendra seul à Abuja (Nigéria) pour cette mission d'évaluation des besoins.

Concernant ces missions d'évaluation des besoins, la Guinée (Rép.) a demandé si celles-ci concernaient toutes les CPC du Groupe. En réponse, le Président du PIEG et le Secrétariat de l'ICCAT ont rappelé que les CPC concernées ont été sélectionnées sur la base de l'évaluation des réponses au questionnaire sur les capacités et besoins de formation établi par le Groupe en 2018. Sur ce point, le Sénégal a demandé que la liste des CPC prioritaires pour recevoir ces missions puisse être actualisée. Le Président du PIEG a rappelé que cette mise à jour est tout à fait possible et qu'elle peut se faire après la transmission des versions mises à jour des réponses au questionnaire des CPC. Cette possibilité a été rappelée lors de l'annonce par circulaire de la réunion annuelle du PIEG. Pour ce qui est de la réunion de 2023, aucune mise à jour n'a été reçue par le Secrétariat de l'ICCAT.

- 4. Examen des possibilités et des partenaires en vue d'assurer une formation utilisant le nouveau manuel et**
- 5. Détermination des prochaines étapes de l'évaluation des besoins et de l'examen des demandes de formation**

Ces deux points de l'ordre du jour ont été abordés ensemble.

Le Président du Groupe, ayant fait un état de l'avancement des activités, a confirmé que la prochaine mission d'évaluation des besoins serait conduite à Abuja (Nigéria) les 6 et 7 juin 2023. En ce qui concerne la planification des formations qui devraient concerner la Côte d'Ivoire et le Nigéria (initialement prévues en juillet 2023), le Président du PIEG a précisé qu'à la date de la réunion, rien ne pouvait être confirmé étant donné le manque de visibilité pour le financement de ces formations. Sur ce point, le Secrétariat de l'ICCAT a en effet précisé que le financement dans le cadre des zones ne relevant pas de la compétence nationale de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO/ABNJ) n'est toujours pas finalisé,

des discussions sur certains points étant toujours en cours. Toutefois, le Secrétariat de l'ICCAT a informé le PIEG qu'il disposait d'une ligne budgétaire qui pourrait être utilisée pour organiser au moins une formation et lancer l'impression des manuels. L'UE-EFCA a souligné qu'elle pouvait aider au financement de cette première formation dans le cadre du projet PESCAO.

En vue de la planification des formations et missions d'évaluation des besoins à venir, le Secrétariat de l'ICCAT a rappelé que, selon les règles d'utilisation des fonds FAO/ABNJ, seules une formation et une mission d'évaluation par an pourront être conduites sur la durée du financement FAO/ABNJ (5 ans), mais il a été convenu que la possibilité de réaliser plus d'une évaluation des besoins par an pourrait être examinée.

Le Président du PIEG a réitéré sa demande aux CPC concernées d'envoyer des mises à jour de leurs réponses au questionnaire afin de pouvoir actualiser, le cas échéant, l'ordre des priorités entre les CPC (groupes « A », « B » et « C »). Dans ces mises à jour, les CPC devront préciser les formations qu'elles ont déjà reçues (sujets et intervenants) afin d'éviter les doublons.

Enfin, les États-Unis, le Canada et le Sénégal ont confirmé leur intérêt à être associés aux formations en tant que formateurs.

## **6. Autres questions**

Le Maroc a évoqué la question des références réglementaires qui doivent être modifiées afin de maintenir le manuel à jour. Le Président du PIEG a profité de cette demande pour évoquer la difficulté de maintenir à jour le manuel sur le plan réglementaire notamment en raison de l'évolution constante de la réglementation de l'ICCAT. De ce fait, une discussion a eu lieu pour décider s'il fallait ou non conserver toutes les références réglementaires dans le corps du texte du manuel. De manière générale, le Groupe s'est prononcé en faveur de la suppression des références réglementaires (ou d'un ajout en note de bas de page) et du maintien des titres des Recommandations (qui ne varient que rarement) comme suggéré par le Secrétariat de l'ICCAT. Le manuel sera donc révisé en ce sens par le Secrétariat de l'ICCAT avant sa première impression. Les impressions en français et anglais seront traitées en priorité dans la perspective de disposer de manuels pour les deux formations à venir en Côte d'Ivoire et au Nigéria.

L'expert du Canada a interrogé le Groupe sur l'utilisation des manuels de l'ICCAT par des ONG durant leurs formations. En réponse, le Président du Groupe a indiqué que ces manuels ont été développés en priorité pour les autorités et personnels habilités des CPC. Ensuite, la question de la publication de ces manuels sur le site de l'ICCAT, sur la partie publique ou avec un accès restreint, a également été discutée. Sur proposition du Président du Groupe, et en attendant des discussions plus approfondies lors de la prochaine réunion du PIEG, les manuels seront accessibles à titre transitoire sur le site de l'ICCAT avec un accès restreint. Ce point sera rediscuté plus en détail lors de la prochaine réunion du PIEG prévue en 2024.

Enfin, et dans le but d'éviter des doublons de formation, le PIEG a souligné l'importance d'échanger les informations entre experts sur les différentes formations qui ont pu être ou qui seront délivrées dans les CPC.

## **7. Adoption du rapport et clôture**

Sur proposition du Président du Groupe, il a été convenu que le rapporteur rédige un projet de rapport de la réunion qui sera distribué par courrier électronique par le Secrétariat de l'ICCAT aux membres du PIEG en vue d'une adoption par procédure écrite.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions
3. Examen des progrès réalisés depuis la réunion précédente, y compris les résultats de l'évaluation des besoins de la Côte d'Ivoire
4. Examen des possibilités et des partenaires en vue d'assurer une formation utilisant le nouveau manuel
5. Détermination des prochaines étapes de l'évaluation des besoins et de l'examen des demandes de formation
6. Autres questions
7. Adoption du rapport et clôture

**Liste des participants*****PARTIES CONTRACTANTES/PARTES CONTRATANTES*****BRÉSIL****Pontes Matos**, Vitor Luis

Chief of Division, Fisheries and Aquaculture Secretary, Ministry of Agriculture, Livestock and Supply, Endereço Edifício Siderbrás - Secretaria da Aquicultura e Pesca do MAPA Reitoria IFB Asa Sul, A empresa está localizada no bairro DF - Asa Sul e no endereço Setor de Autarquias Sul Q. 2, 70297400 Brasilia

Tel: +55 619 815 80931, E-Mail: vitor.matos@agro.gov.br

**CANADA****Browne**, Dion

Senior Compliance Officer, Fisheries and Oceans Canada, 80 East White Hills Road, St. John's, NL A1C5X1

Tel: +1 709 772 2152; +1 709 685 1531, E-Mail: dion.browne@dfo-mpo.gc.ca

**ÉTATS-UNIS****Binniker**, James

1315 East West Highway, SSMC-3, Suite 3301, Silver Spring, Maryland 20910

Tel: +1 301 427 8224, E-Mail: james.binniker@noaa.gov

**GABON****Boupana Bola**, Bernice Carol

BP: 9498, Libreville Estuaire

Tel: +241 075 39220, E-Mail: carolboupana@gmail.com; caroligaboughi@outlook.fr

**GHANA****Yeboah**, Richard

Director of MCS, Fisheries Commission, GP 630 Accra

Tel: +233 544 622 944, E-Mail: richard.yeboah@fishcom.gov.gh; richkyeboah@gmail.com

**GUATEMALA****Martínez Valladares**, Carlos Eduardo

Encargado del Departamento de Pesca Marítima, Kilómetro 22, Ruta al Pacífico, Edificio la Ceiba 3er Nivel, 01064 Bárcena, Villa Nueva

Tel: +502 452 50059, E-Mail: carlosmartinez41331@gmail.com

**REP. DE GUINÉE****Inapogui**, Guilé

Centre national de surveillance de la pêche, au port autonome de Conakry, 307 Conakry

Tel: +224 622 68 60 66, E-Mail: guileinapogui6@gmail.com

**MAROC****Sabbane**, Kamal

Chef du Service du Suivi et du Contrôle par outil informatique / DCAPM, Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Département de la Pêche Maritime, Nouveau Quartier Administratif; BP 476, 10090 Haut Agdal, Rabat

Tel: +212 537 688 528, Fax: +212 537 688 382, E-Mail: sabbane@mpm.gov.ma

**MAURITANIE****Moulaye LV**, Ahmed Ould

Directeur des opérations à la garde-côtes mauritaniennes, Ministère des pêches et de l'Economie Maritime, Siège à Nouadhibou, 260 Dakhlet

Tel: +222 220 84909, Fax: +222 457 46312, E-Mail: ahmedouldmoulaye@gmail.com; ops@gcm.mr

**NAMIBIE****Bester**, Desmond R.

Control Officer Operations, Ministry of Fisheries and Marine Resources, Private Bag 394, 9000 Luderitz

Tel: +264 63 20 2912, E-Mail: desmond.bester@mfmr.gov.na

**NIGERIA**

**Garba**, Usman

Federal Ministry of Agriculture and Rural Development, Department of Fisheries and Aquaculture, 1 Wilmont Point Road, Off Ahmadu Bello Way, 101241 Victoria Island, Lagos

Tel: +234 802 086 3461; +234 706 819 6006, E-Mail: garbashafa@gmail.com

**PANAMA**

**Tajú**, Francisco

Autoridad de los Recursos Acuáticos de Panamá

Tel: +507 667 47823, E-Mail: ftaju@arap.gob.pa

**SANTO TOMÉ Y PRÍNCIPE**

**Francisco Chico**, Alberto

Insoecteur des pêches, Direction des Pêches de Sao Tomé, Ponte Graça Dto de Água Grande C.P Nº 59

Tel: +239 991 3898, E-Mail: albertofranciscochico@hotmail.com

**SÉNÉGAL**

**Fall**, Cheikh

Chef de la Division des Inspections et du Contrôle, Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP), Cité fenêtre mermoz, BP 3656, Dakar

Tel: +221 775 659 478, E-Mail: cheihf@gmail.com

**UNION EUROPÉENNE**

**Kempff**, Alexandre

European Fisheries Control Agency, Edificio Odriozola Av. García Barbón 4, 36201 Vigo, España

Tel: +34 986 120 601, E-Mail: alexandre.kempff@efca.europa.eu

***OBSERVATEURS DE PARTIES, ENTITÉS, ENTITÉS DE PÊCHE NON CONTRACTANTES COOPÉRANTES***

**BOLIVIE**

**Cortez Franco**, Limbert Ismael

Jefe de Unidad, Unidad Boliviana de Pesca Marítima (UBPM), Calle 20 de Octubre 2502, esq. Pedro Salazar, La Paz

Tel: +591 6 700 9787, Fax: +591 2 291 4069, E-Mail: limbert.cortez@protonmail.ch; limbert.cortez@mindef.gob.bo; licor779704@gmail.com

***AUTRES PARTICIPANTS***

**RAPPORTEUR**

**Chapel**, Vincent

European Fisheries Control Agency - EFCA, Avenida García Barbón, 4, 36201 Vigo, España

Tel: +34 986 120673, Fax: +34 88612 5239, E-Mail: vincent.chapel@efca.europa.eu

\*\*\*\*\*

**Secrétariat de l'ICCAT**

C/ Corazón de María 8 – 6<sup>e</sup> étage, 28002 Madrid – Espagne

Tel: +34 91 416 56 00; Fax: +34 91 415 26 12; E-mail: info@iccat.int

**Manel**, Camille Jean Pierre

**Cheatle**, Jenny

**Parrilla Moruno**, Alberto Thais

**Idrissi**, M'Hamed

**Samedy**, Valérie

**Baity**, Dawn

**Vieito**, Aldana

**INTERPRETES ICCAT**

**Baena Jiménez**, Eva J.

**Fleming**, Jack

**Gelb Cohen**, Beth

**González**, Fernando

**Herrero Grandgirard**, Patricia

**Liberas**, Christine